

Projets

Classification de projet et cycle de vie

ESUP-Portail a classé ses projets en 4 catégories :

1. Incubé
2. Labellisé / Financé
3. Stratégique
4. Arrêté

Vous pouvez consulter la présentation faite au ESUP-Days #36 sur le sujet : <https://videos.esup-portail.org/video/1253-esupdays36-matin/>

- [Classification de projet et cycle de vie](#)
- [Projet Incubé : la naissance d'un projet](#)
 - [Pourquoi entrer dans l'incubateur ?](#)
 - [Comment faire ?](#)
 - [Les engagements](#)
- [Projet Labellisé : la maturité](#)
 - [Les engagements](#)
 - [Labellisé et financé](#)
- [Projet Stratégique](#)
- [Quand le projet s'arrête](#)

Cet espace est dédié aux projets maintenus et distribués par le consortium.

- [Classification de projet et cycle de vie](#)
- [Projet Incubé : la naissance d'un projet](#)
- [Projet Labellisé : la maturité](#)
- [Projet Stratégique](#)
- [Quand le projet s'arrête](#)

Voir également :

- [La démarche projet](#)
- [Avis de sécurité](#)

Projet Incubé : la naissance d'un projet

L'incubateur de projets est le passage obligé des nouveaux projets avant distribution par le consortium ESUP-Portail comme un projet labellisé.

On y retrouve donc des projets en phase de démarrage au sein de ESUP-Portail.

Pourquoi entrer dans l'incubateur ?

Il permet aux développeurs d'annoncer et/ou promouvoir leurs travaux avant même de disposer d'un produit fini ou diffusable, ou de diffuser un produit sans apporter les garanties de sécurité des projets aboutis. Il permet de rassembler une communauté issue de différents établissements autour d'un projet et de collecter les besoins d'évolution de d'adaptation

L'entrée dans l'incubateur offre également des facilités de partage, d'aide et de travail collaboratif avec la mise en place d'outils de communication fournis par ESUP-Portail.

Comment faire ?

Vous pouvez proposer vos projets en écrivant à contact-tech@esup-portail.org.

L'entrée d'un projet dans l'incubateur sera présenté et voté en comité de direction ESUP-Portail.

Les engagements

Le chef de projet s'engagera à :

1. Garantir une licence open-source sur tout le développement mis a disposition
2. Présenter le projet lors des ESUP-Days
3. Fournir une documentation d'installation et d'usage
4. Mettre à disposition publiquement le code sur un github (sous l'égide de l'établissement ou du développeur)

Le projet doit répondre à un besoin des établissements d'enseignement supérieur en terme d'Environnement Numérique de Travail et il s'inscrit dans la démarche de partage et de distribution du consortium ESUP-Portail.

Les projets Incubés sont sous la responsabilité de l'établissement porteur ou du développeur de l'application, en aucun cas ESUP-Portail ne garantie la pérennité du projet ou son niveau de sécurité



Voir : [Les projets incubés](#)

Projet Labellisé : la maturité

La sortie d'un projet de l'incubateur et sa qualification en « projet labellisé » nécessitent l'accord de la coordination technique et du comité de direction du consortium ESUP-Portail ; dans la pratique, le projet doit être déployé en production dans plusieurs établissements du consortium.

Les engagements

Le chef de projet s'engagera à mettre en place un comité de suivi pour :

1. Etablir une gouvernance partagée (regroupant plusieurs établissements de la solution et des membres de la coordination technique de ESUP-Portail)
2. ce comité de suivi devra se réunir au moins 1 fois par an
3. Valider de manière concertée les demandes d'évolution

Les comptes rendu de réunion du ce comité de suivi devront être diffusés publiquement auprès des membres de la communauté ESUP-Portail

Le projet une fois labellisé pourra intégrer l'organisation "ESUP-Portail" dans github : <https://github.com/EsupPortail>

Labellisé et financé

Les projets labellisés peuvent prétendre à un financement ESUP-Portail.

Dans le cas d'un financement il y aura :

1. L'élaboration de convention engageant entre ESUP-Portail et l'établissement porteur du projet
2. Mise en place de facturation
3. Transformation du comité de suivi en comité de pilotage
 - a. Avec la mise en place de réunions plus soutenues (à minima 4 fois par an)
 - b. Le comité devra inclure des représentants fonctionnels
 - c. La planification devra être plus rigoureuse et diffusée publiquement auprès des membres de la communauté ESUP-Portail



Voir : [Les projets labellisés](#)

Projet Stratégique

Le passage de "projet labellisé" à "projet stratégique" nécessitent l'accord de la coordination technique et du comité de direction du consortium ESUP-Portail ; dans la pratique, le projet doit être s'inscrire dans les axes stratégiques de ESUP-Portail et de la communauté ESR

L'établissement peut demander a ESUP-Portail la mise à disposition partielle ou totale de ressource(s) humaine(s)

ESUP-Portail dans le cadre des projets stratégiques s'investis à long terme, soutien le projet pour le pérenniser et implique des membres de la coordination technique et du comité de direction dans le suivi du projet.

Quand le projet s'arrête

Les projets listés ici ne sont plus distribués par le consortium ESUP-Portail, ou bien sont distribués dans l'état où ils se trouvaient au moment où le projet a été arrêté. En particulier, les projets arrêtés n'offrent pas les garanties des projets aboutis en matière d'application des correctifs de sécurité.

Notes :

- Il est d'usage de prévenir de l'arrêt de la distribution d'un projet quelques mois avant l'arrêt effectif.
- La licence du consortium ESUP-Portail autorise la reprise des projets arrêtés, qui peuvent alors être requalifiés en projet abouti, sous réserve d'offrir à nouveau les garanties nécessaires.



Voir : [Les projets arrêtés](#)